

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020**

Présents-es :	Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO
	MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, Gérald ESCHER René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON (Président), Olivier SCHEIB et Alan TORSSELLETTI (vice-président)
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusés :	Mme Josiane CHAIGNAT
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

<b>A. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.....</b>	<b>2</b>
<b>B. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX .....</b>	<b>2</b>
<b>C. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>3</b>
<b>D. NOMINATION DES COMMISSIONS ET DE LEURS MEMBRES, AINSI QUE LEUR PRESIDENCE.....</b>	<b>3</b>

M. Fernand Savigny, Maire, accueille l'assemblée et prononce le discours suivant :

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux élus, Monsieur le secrétaire général, Madame la secrétaire générale adjointe, Mesdames et messieurs assistant en tant que public.*

*En mon nom et celui de mes collègues du Conseil administratif, je vous souhaite la bienvenue à cette première séance de la nouvelle législature 2020-2025. Elle a pour objet principal l'assermentation des nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers municipaux et revêt donc un caractère exceptionnel puisque elle ne se déroule, avec cet unique ordre du jour, qu'une fois par législature. Elle est également exceptionnelle, cette année, par son déroulement hors la salle du Conseil municipal, en raison des prescriptions découlant du COVID-19. Alors que le public ne devait initialement pas y être admis, c'est avec plaisir que nous avons pu lui ouvrir les portes, en rappelant que chaque personne présente doit respecter les distances sanitaires encore en vigueur et ne pas déplacer sa chaise. J'espère que dès la prochaine séance du Conseil municipal planifiée en fin de ce mois, celle-ci pourra se dérouler dans la salle dédiée à cet usage.*

*Je voudrais par ailleurs vous informer qu'en raison du désistement d'une personne élue, Monsieur Sandro Gambuzza, du groupe Alternative Villageoise, c'est Monsieur Ivan Martignoni qui le remplace aujourd'hui. Vous qui allez dans*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*quelques instants prêter serment, serment à partir duquel vous pourrez remplir pleinement le rôle de conseillère ou conseiller municipal(e), je voudrais tout d'abord vous féliciter pour avoir été élu à cette fonction. Je voudrais ensuite vous remercier profondément pour vous êtes portés candidate ou candidat à cette élection, et avoir accepté ainsi de vous investir pour assumer ce rôle important, au bénéfice de notre commune et de celui de toute sa population. Il est souvent rappelé que le niveau communal du système démocratique en Suisse constitue sa base, ce qui signifie à mes yeux qu'il est donc son fondement et que celui-ci doit être solide pour permettre un fonctionnement sûr de notre démocratie. En ce sens, votre engagement dépasse aussi la simple limite de nos frontières communales.*

*Le temps que vous consacrerez à ce rôle dépendra de votre participation à des commissions, qui fera l'objet du dernier point de l'ordre du jour de cette séance et des sujets et dossiers traités par celles-ci. C'est notamment par votre participation active à une commission que vous pourrez amener une contribution significative à notre commune et ses habitants.*

*Je termine mon message en vous souhaitant beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de la fonction que vous allez assumer désormais. Je passe maintenant la parole à Mme Simone Bowman qui remplace en dernière minute Madame Josiane Chaignat, empêchée par une circonstance imprévisible, et qui en qualité de doyenne du Conseil municipal, devait assumer la tâche de recueillir votre serment.*

M. Savigny passe la parole à Mme Simone Bowman, doyenne d'âge, qui présidera la séance d'installation jusqu'à l'élection du Président du Conseil municipal.

A son tour, Mme Bowman prononce quelques mots :

*Mesdames et Messieurs,*

*Je salue la présence de M. le Maire, Fernand Savigny, des conseillers administratifs Steve Delaude et Prisca Wasem, des conseillères et conseillers municipaux et du public.*

*Comme l'a mentionné M. le Maire, je remplace ce soir, au pied-levé, Mme Josiane Chaignat qui a été hospitalisée hier. J'aimerais lui souhaiter au nom de tout le Conseil Municipal un prompt rétablissement et nous espérons vivement qu'elle pourra prêter serment lors de la première séance du Conseil municipal.*

*J'aimerais tout d'abord féliciter toutes et tous les élus/es pour leur nomination par le Souverain et leur souhaiter une législature intéressante et qui puisse apporter de la satisfaction.*

*Je constate que nous avons un très bon équilibre entre nouveaux et anciens conseillers municipaux, entre membres de la Devise et Alternative et aussi entre hommes et femmes ! Je suis certaine que ce sont là d'excellents ingrédients pour commencer une nouvelle législature avec un bon esprit d'équipe qui nous permettra de mener à bien tous les projets déjà en route et ceux à venir durant ces cinq prochaines années, en gardant toujours à l'esprit le bien-être de nos communiens comme priorité.*

*Les défis seront nombreux et parfois pas toujours faciles à résoudre, mais je vous invite à les regarder comme des opportunités et non comme des problèmes. C'est le souhait que je formule à tous pour ces cinq prochaines années.*

*Bonne législature.*

Elle ouvre la séance à 18h40.

### **A. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Mme Bowman donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseillères et Conseillers municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020 et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **B. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Mme Bowman prie l'assemblée de se lever et donne lecture de la formule consacrée :

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toute information que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

A tour de rôle et à l'appel de leur nom, les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux lèvent la main droite et prêtent serment.

C'est sous les applaudissements de l'assemblée que Mme Bowman remercie les membres du Conseil municipal de leur engagement et qu'elle passe au troisième point de l'ordre du jour.

### C. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Bowman rappelle que le Bureau du Conseil municipal se compose d'un/e Président/e, d'un/e Vice-Président/e, d'un/e membre et d'un/e Secrétaire.

Se présentent :

Présidence :	Michel Mouton
Vice-présidence :	Alan Torselletti
Secrétaire :	Jacques Nierlé
Membre :	Hervé Blanchard

Mme Bowman soumet au vote du Conseil municipal ces propositions de candidatures, qui ne font pas l'objet de remarques.

**Le Conseil municipal accepte la composition du Bureau telle que mentionnée ci-dessus, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

Le Bureau de la présente législature étant constitué, avant de poursuivre et conformément à la loi, M. Mouton, Président, procède à l'assermentation de Mme Bowman, après lui avoir lu la formule consacrée, rappelée sous point B de l'ordre du jour.

Ceci étant fait, l'assemblée salue cette élection par une salve d'applaudissements.

### D. NOMINATION DES COMMISSIONS ET DE LEURS MEMBRES, AINSI QUE LEUR PRESIDENCE

Le Président passe en revue l'ensemble des commissions, dont la composition a été déterminée en concertation par les deux listes. Sauf si la parole est demandée, le Président fait voter la composition de chaque commission après en avoir énuméré les membres et présidence.

#### Finances

##### **Proposition**

Président : M. René GISIGER

Membres : Mme Simone BOWMAN, MM. Michel MOUTON, Gérald ESCHER, Marc DECURTINS et Ivan MARTIGNONI

M. Hilty souhaite clarifier une situation. Il demande ce qu'il en est lorsqu'un membre est en passe de déménager.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Escher répond, puisqu'il s'agit de lui, qu'il devra quitter la commune vraisemblablement vers la fin de l'année. Il a eu l'information de son déménagement trop tardivement, les listes étaient déposées. Mais il entend assumer son mandat jusqu'au bout.

M. Gisiger relève que la composition est paritaire et il demande s'il ne serait pas plus juste que la Devise ait trois représentants et l'Alternative deux.

Mme de Raemy et M. Hilty estiment judicieux de passer à 7 membres pour cette Commission importante.

M. Martignoni souligne que les candidats de l'Alternative exercent des professions dans la finance.

Après plusieurs discussions sur la formulation de l'objet, le Président soumet les propositions au vote :

1. Statu quo, soit 6 membres dont 3 candidats de la Devise, 3 candidats de l'Alternative villageoise :  
5 voix « pour », 8 voix « contre » et 4 abstentions.
2. Augmentation du nombre de membres à 7, dont 4 pour la Devise et 3 pour l'Alternative villageoise :  
17 voix « pour », soit à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'augmenter le nombre de membres de la Commission des Finances à sept membres.**

Le Président demande si la Devise a un candidat pour ce siège.

M. Savigny rappelle que l'usage est que le nombre des membres dans les commissions doit être impair, la liste la plus forte ayant un siège de plus. Toutefois, M. Savigny rappelle qu'une autre possibilité, si l'on souhaite l'égalité, est qu'un-e membre de l'Alternative se retire.

M. Hilty rappelle que l'on vient de voter le passage à 7 membres, il n'est pas possible de revenir en arrière. Si la Devise ne propose pas de candidat-e, l'Alternative en proposera un.

M. Escher réplique que le siège supplémentaire est attribué, selon le vote qui vient de se dérouler, à la Devise.

L'absence de candidat-e de la Devise sème le trouble sur la possibilité de revenir à 3 candidats de chaque liste. M. Cheyroux se porte finalement volontaire pour prendre le siège nouvellement voté.

La composition de la Commission des finances est donc la suivante :

Président : M. René GISIGER

Membres : Mme Simone BOWMAN, MM. Christian Cheyroux, Michel MOUTON, Gérald ESCHER, Marc DECURTINS et Ivan MARTIGNONI

**La composition de la Commission des finances ainsi modifiée est acceptée à la majorité des membres présents, soit par 17 voix « pour ».**

### Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité

#### **Proposition :**

Président : M. Hervé BLANCHARD

Membres : Mmes Cécile FOURNIER et Bénédicte DE RAEMY, MM. Christian CHEYROUX, Gérald ESCHER, René GISIGER, Alan TORSELLETTI, Marc DECURTINS et Olivier SCHEIB

**La composition de la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité est approuvée sans modification par 16 voix « pour » et une abstention.**

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### Bâtiments

#### **Proposition :**

Président.e : M. Michel MOUTON/ Mme Bénédicte de Raemy

Membres : Mmes Cécile FOURNIER, MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI et Olivier SCHEIB

Le nombre de membres ne fait pas l'objet d'une discussion. Le Président informe que deux conseillers municipaux se présentent comme candidats à la présidence, Mme de Raemy et lui-même.

M. Hilty demande que les deux candidats se présentent.

Mme de Raemy commence. Elle aimerait cette présidence car elle a fait partie de la Commission des Bâtiments lors de la dernière législature. Lors de cette législature-ci, le projet d'école sera à étudier, avant peut-être le projet de rénovation de la mairie, et Mme de Raemy voudrait pouvoir y travailler, car elle a fait cette école petite et ce sera l'école dans laquelle ses enfants iront. Elle relève que la présidence était revenue à la Devise la législature précédente, ce serait bien que l'Alternative l'ait cette fois.

M. Mouton, habitant dans cette commune depuis longtemps, pense pouvoir apporter un regard de communier mais aussi un regard de professionnel car il travaille dans une école. Il a pas mal d'idées par rapport à cela, et il peut apporter un regard plus professionnel sur le fonctionnement d'une école, sur la gestion des espaces pour ses acteurs principaux que sont les enfants, et aussi pour les enseignants. Il espère que les finances de la commune permettent d'envisager d'autres projets. Il est apte à diriger cette commission.

Mme Bowman soutient la candidature de Mme de Raemy, ne serait-ce que pour la parité hommes-femmes, pas acquise dans les commissions techniques. Mme de Raemy siège depuis 5 ans et n'a jamais eu de présidence. Mme Bowman pense que lorsqu'une personne jeune est motivée, on ne devrait pas la freiner et lui demander d'attendre encore 5 ans. Le Conseil d'Etat a envoyé à chaque conseiller-ère municipal-e un questionnaire pour comprendre l'origine des défections qu'on enregistre dans cet organe. Mme Bowman pense que si l'on démotive des gens jeunes en ne leur donnant une présidence qu'après dix ans de Conseil municipal, ce n'est pas la chose à faire. Elle invite à passer par-dessus le clivage Alternative/Devise et à considérer les motivations réelles. Elle voudrait bien voir une dame à la présidence d'une commission technique, car il n'y a que des messieurs.

M. Cheyroux rappelle que la présidence de commission comprend aussi la gestion du groupe. Il n'est pas toujours aisé à cette place de faire passer ses idées sur le projet, car il faut garder la limite de l'objectivité par rapport aux commentaires des membres. Le membre n'a qu'à s'exprimer, si l'on veut bien, tandis que le président doit gérer les débats.

Mme de Raemy rebondit sur les propos de M. Cheyroux. Elle trouve intéressant d'avoir un autre rôle que de simplement suivre les débats.

M. Mouton se sent apte à suivre les débats et à gérer les dossiers. Il revient sur les propos de Mme Bowman et affirme que la touche féminine sera présente au sein de cette commission. Mme de Raemy ne sera pas mise de côté si elle n'est pas élue. De même que M. Mouton indique qu'il ne se sentira pas mis de côté s'il n'est pas élu.

M. Hilty revient sur la question à trancher, selon lui, qui porte sur l'équité.

M. Mouton ne voit pas où se trouve le problème de l'équité, car la présence féminine sera présente dans cette commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la candidature de Mme de Raemy : 8 voix « pour ».

Il met aux voix sa propre candidature : 8 voix « pour ».

Dans les situations d'égalité des voix, la voix du Président est requise pour départager le vote. Il vote pour lui-même.

La composition définitive de la Commission des Bâtiments est donc la suivante :

**Président : M. Michel MOUTON**

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

**Membres : Mmes Cécile FOURNIER et Bénédicte de RAEMY, MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI et Olivier SCHEIB**

### Route et écoulement des eaux

#### **Proposition :**

Président : M. Ivan MARTIGNONI

Membres : Mmes Cécile FOURNIER, Jennifer MEIER et Josiane CHAIGNAT, MM. Gérald ESCHER, René GISIGER et Marc DECURTINS

**Sans modification, la composition de la commission des Routes et écoulement des eaux est approuvée par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

### Affaires sociales

#### **Proposition :**

Présidente : Mme Simone BOWMAN

Membres : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Odette HABİYAKARE, Fabienne TRONO et Maude RAMAZZINA, MM. Christian CHEYROUX

M. Torselletti indique qu'il était intéressé par cette commission. Il faut l'ajouter comme membre.

Présidente : Mme Simone BOWMAN

Membres : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Odette HABİYAKARE, Fabienne TRONO et Maude RAMAZZINA, MM. Christian CHEYROUX et Alan TORSELLETTI

**Ainsi modifiée, la composition de la commission des Affaires sociales est approuvée par 15 voix « pour » et deux abstentions.**

### Environnement

#### **Proposition :**

Président : M. Christian CHEYROUX

Membres : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI et Josiane CHAIGNAT, MM. René GISIGER, Hervé BLANCHARD, Stéphane HILTY et Ivan MARTIGNONI

La parole n'étant pas demandée, le Conseil municipal vote.

**La composition de la commission Environnement telle que proposée est approuvée par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

### Sécurité

#### **Proposition :**

Président : M. Hervé BLANCHARD

Membres : Mmes Odette HABİYAKARE et Maude RAMAZZINA, MM. Michel MOUTON, Marc DECURTINS et Olivier SCHEIB

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny indique qu'il s'agit d'une des deux commissions pour lesquelles il faut d'abord se prononcer sur sa composition, car il y a égalité de membres de chaque liste, comme précédemment la commission des finances.

Le Président propose soit de réduire d'un siège de l'Alternative ou d'augmenter d'un siège pour la Devise. La réduction d'un siège de l'Alternative ne séduit pas, avec seulement 4 voix « pour ». La seconde alternative, soit l'augmentation d'un siège pour la Devise, emporte 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 4 abstentions. Le statu quo (trois sièges pour chaque liste) ne séduit pas non plus (5 voix « pour », 3 voix contre et 5 abstentions).

La seconde proposition l'emporte, M. Gérald Escher se propose. La composition finale de la Commission Sécurité est la suivante :

Président : M. Hervé BLANCHARD

Membres : Mmes Odette HABİYAKARE et Maude RAMAZZINA, MM. Michel MOUTON, Gérald ESCHER, Marc DECURTINS et Olivier SCHEIB

**Ainsi modifiée, la composition de la Commission Sécurité est adoptée par 13 voix « pour » et 4 abstentions.**

### Sports

#### **Proposition :**

Président : M. Stéphane HILTY

Membres : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Fabienne TRONO, Bénédicte de RAEMY et Maude RAMAZZINA, MM. Michel MOUTON et Hervé BLANCHARD

**La parole n'étant pas demandée, le Conseil municipal entérine la composition proposée de la Commission des Sports par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

### Culture et Loisirs

#### **Proposition :**

Président : M. Michel MOUTON

Membres : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Odette HABİYAKARE, Fabienne TRONO et Josiane CHAIGNAT, M. Stéphane HILTY

M. Torselletti revient sur les présidences et relève que l'Alternative n'en détient que deux, ce qui ne correspond pas à sa force politique puisqu'elle a emporté 49% du suffrage populaire.

Le Président indique que trois commissions actuellement sont présidées par l'Alternative.

Mme Bowman relève que M. Mouton détient déjà deux présidences. Elle estime que, compte tenu que de nombreux candidats se montrent intéressés par ces charges, cette présidence devrait être laissée à l'Alternative.

M. Torselletti se propose.

Mme Bowman indique qu'elle se retire volontiers s'il faut laisser M. Torselletti prendre la présidence.

Le Président propose que chacun des candidats à la présidence s'exprime.

M. Mouton indique faire partie de cette commission depuis 5 ans, sous la présidence de Thomas Gaudin, dont il a apprécié le travail. Il estime avoir bien œuvré au sein de cette commission et il a les dossiers en tête et peut assurer le suivi. Le travail de cette commission est sympathique, car elle organise des loisirs, mais ce n'est pas une surcharge supplémentaire. M. Mouton se sent solide pour assurer deux présidences de commission.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Torselletti comprend les arguments de M. Mouton. Lui-même n'a pas fait partie de cette commission. Il serait d'accord de laisser la présidence à M. Mouton à condition de pouvoir présider la Commission Enfance et Jeunesse, ce qui donnerait 6 présidences à la Devise et 4 présidences à l'Alternative.

M. Gisiger rebondit sur la commission Enfance et Jeunesse en rappelant que la Devise a la candidate idéale pour la présidence de cette commission en la personne de Mme Trono. Il demande à M. Mouton de laisser la présidence de la commission Culture et Loisirs à M. Torselletti pour conserver à Mme Trono la Présidence de la commission suivante et aboutir au score de 6-4 relevé par M. Torselletti.

Le Président souligne qu'il faut donc déjà avoir une perspective sur la Commission Enfance et Jeunesse, pour obtenir un résultat global de présidences convenant à l'Alternative.

M. Escher regrette que cette discussion globale émerge maintenant seulement dans la séance et non pas lorsque la présidence a été discutée pour la Commission des Bâtiments.

M. Torselletti demande s'il est possible de discuter maintenant de la Commission Enfance et Jeunesse.

Le Président estime que les gens ont compris l'idée, qu'il ne faut pas bousculer l'ordre des choses. Il indique se sentir tout à fait prêt à laisser à M. Torselletti cette présidence pour atteindre l'équilibre souhaité par l'Alternative.

M. Torselletti annonce alors qu'il abandonnerait la présidence de la Commission Culture et Loisirs car il préférerait la présidence de la Commission Enfance et Jeunesse.

M. Martignoni rappelle que l'équilibre n'est pas souhaité uniquement par goût de l'arithmétique mais parce qu'il faut aussi refléter le scrutin sorti des urnes. Selon le rapport des forces issu du vote populaire, un résultat de présidences à 6-4 est bien loin de la réalité. M. Martignoni reprend le discours de M. Savigny, qui disait que le premier étage de la démocratie étant la commune, il nous appartient de faire que le fonctionnement de cette démocratie soit sûr.

M. Gisiger revient sur ce qu'il a dit précédemment. Pour la commission Enfance et Jeunesse, la candidate est excellente et motivée pour présider cette commission. Il propose Fabienne Trono à la présidence de cette commission et M. Torselletti pour la Commission Culture et Loisirs.

Le Président demande à ce qu'on revienne sur la Commission Culture et Loisirs. Il prend note qu'une proposition a été refusée par M. Torselletti et, tout en entendant les arguments de M. Martignoni, relève qu'une courte majorité, mais une majorité tout de même, distingue les deux listes.

Mme Trono trouve peu agréable de se présenter au dernier moment et de se retirer ensuite parce que cela ne convient pas. Elle estime qu'il aurait fallu dire dès le départ que chaque Conseiller.ère municipal.e pouvait se présenter à n'importe quelle présidence de commission en cours de séance, ce qu'elle ne savait pas, siégeant dans un Conseil municipal pour la première fois.

M. Torselletti ajoute que des décisions peuvent être prises ou annoncées pendant le Conseil municipal.

M. Hilty souligne que la pandémie actuelle n'a pas permis de se réunir pour accorder les violons comme cela aurait pu être fait et le sera lors de la prochaine législature. Il reconnaît que les batailles pour les présidences sont de bon augure, car cela manifeste un intérêt pour la charge.

Le Président résume qu'il y a un accord sur le nombre de membres et il demande à M. Torselletti ce qu'il décide pour la présidence.

M. Torselletti s'annonce candidat à la présidence de la Commission.

Le Président fait voter sur chacune des candidatures :

M. Mouton recueille 7 voix « pour », M. Torselletti, 8 voix « pour ».

La composition finale de la Commission Culture et Loisirs est :

Président : M. Alan TORSELLETTI



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Membres : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Odette HABİYAKARE, Fabienne TRONO et Josiane CHAIGNAT, MM. Stéphane HILTY et Michel MOUTON

### Enfance et jeunesse

Proposition :

Présidente : Mme Fabienne TRONO

Membres : Mmes Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER et Maude RAMAZZINA, M. Marc DECURTINS et Alan TORSSELLETTI

Le nombre de membres est approuvé à l'unanimité. M. Torselleti maintenant sa candidature à la présidence de cette commission, le Président invite les deux candidats à se présenter.

Mme Trono relève qu'elle n'a pas d'expérience en matière de Conseil municipal et donc de commission. Cette commission l'intéresse beaucoup car elle connaît les enseignants et les dossiers de cette commission, dont elle a discuté avec l'ancienne présidente. Elle se sent assez à l'aise dans les fonctions de cette commission, même si elle aura forcément besoin de l'appui des anciens membres de cette commission. Elle se sent capable et disponible pour avoir des discussions avec des enseignants ou autres. C'est la présidence dans laquelle elle se sentirait le plus à l'aise et à laquelle elle pourrait apporter le plus de choses.

M. Torselleti indique faire partie de cette commission depuis deux ans et il a suivi les projets en cours, dont celui de l'éducation citoyenne des 8P, qui lui tient à cœur. Il est très motivé et il pense que ce serait un très bon message de la commune que de placer un jeune à la tête d'une commission en charge des jeunes.

M. Martignoni soutient M. Torselleti. En tant qu'ancien membre de cette commission, il rappelle les discussions nourries autour de la jeunesse. Il pense que M. Torselleti aurait la bonne hauteur pour conduire ces discussions puisqu'il a des contacts avec les jeunes. M. Martignoni conclut que, eu égard aux différents problèmes récents liés à la jeunesse, M. Torselleti est tout à fait apte à présider cette commission.

Mme Fournier soutient la candidature de Mme Trono. En tant que maman, son profil est essentiel puisqu'on parle de crèche, d'enfants, etc. Elle n'est pas d'accord avec le fait qu'une personne sans expérience politique n'ait pas grand-chose à apporter. Pour Mme Fournier, Mme Trono a fait ses preuves dans différentes associations, elle a donc largement de quoi nourrir cette commission.

Mme Bourquin Guidi rappelle que cette commission n'a pas que le travail avec l'école comme tâche, il y aura d'autres défis, comme la mise en place de la crèche. Il faut aussi aller à la rencontre des jeunes pendant le temps scolaire et là, l'expérience et la disponibilité de Mme Trono sont inégalables.

Mme Bowman pense que les deux candidats ont des capacités et expériences différentes mais bonnes, elle soutient la candidature de M. Torselleti car il est jeune et il faut aussi côtoyer la FASe. Un jeune de 23 ans qui parle aux jeunes a plus de facilité. M. Torselleti a proposé un projet de travail stoppé par le Covid. Mme Bowman le trouve très motivé.

M. Hilty est un peu embêté car s'il faut soutenir la jeunesse, il aurait fallu le manifester en soutenant la jeunesse lors du vote pour la présidence de la commission des Bâtiments mais il tient à cette équité homme-femme et cela va lui poser un dilemme au niveau du vote.

M. Torselleti revient sur la disponibilité, il travaille à l'Etat et son employeur le soutient à 100%, il pourrait se libérer facilement.

M. Martignoni souligne l'absence de vocation politique, régulièrement relevée dans notre pays. Il estime que pas beaucoup de communes mettraient un jeune de 23 ans à la présidence d'une commission Enfance et Jeunesse. L'équité homme-femme, c'est bien mais il faut aussi faire le pari de donner sa chance à un jeune de 23 ans, qui serait dans son élément. Ce serait un signal fort de Perly-Certoux, de lui permettre de faire ses preuves.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Trono rappelle qu'elle s'est proposée parce qu'elle s'en sent capable, et non pas pour faire valoir l'aspect Femme. La précédente présidente de cette commission a fait un très bon travail, sans considération de l'âge. Pour Mme Trono, l'essentiel dans le choix doit être la volonté de s'investir et la personnalité, mais pas un genre ni un âge.

M. Escher rappelle l'équilibre entre les deux listes au niveau des présidences et le fait que M. Torselletti a obtenu la présidence de la commission précédente. Pour lui, il faut élire Mme Trono à la présidence de cette commission.

Le Président se permet de soutenir la candidature de Mme Trono, qu'il a côtoyée dans de nombreuses associations. Mme Trono connaît très bien l'école de Perly-Certoux, elle s'occupe aussi d'enfants dans d'autres endroits du monde, elle travaille aussi à l'Hôpital des enfants. Elle connaît donc bien le monde de l'enfance.

Mme Bourquin Guidi revient sur le fait que ce Conseil a déjà donné de la reconnaissance à M. Torselletti, puisqu'il l'a élu à la vice-présidence du Conseil et à la présidence de la commission Culture et Loisirs.

M. Torselletti revient sur les résultats électoraux de 2015, avec 40% des voix à l'Alternative et 60% à la Devise. La répartition des présidences de commissions reflétait ce score avec 4 présidences à l'Alternative. Maintenant, l'Alternative, avec 49% des voix et un siège supplémentaire, est légitime de proposer et d'obtenir 5 présidences de commission.

La parole n'était plus demandée, le Président fait procéder au vote entre les deux candidatures.

Mme Trono obtient 9 voix « pour » et M. Torselletti 7 voix « pour ». Une abstention est relevée.

La composition finale de la commission est donc identique à celle qui était proposée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h.

Le Président du Conseil  
Michel Mouton

Le Vice-président du Conseil  
Alan Torselletti

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé